

### Procès-verbaux dématérialisés du 3 octobre 2020 des Conseil Syndical du Syndicat des Forestiers Privés du Gard et Conseil d'administration du Groupement de Développement Forestiers Gardois

Les Conseils du samedi 3 octobre 2020 se sont déroulés en non-présentiel afin de respecter les consignes gouvernementales relatives à la crise du Covid-19 et après consultation des administrateurs. Ceux-ci, qui avaient reçu par courrier électronique les documents évoqués lors de ce conseil, étaient priés de répondre aux questions posées, de se prononcer sur les délibérations proposées et de faire part de leurs commentaires via une plateforme informatique entre le 3 octobre et le 5 octobre minuit.

Les 18 membres des Conseils ont tous répondu dans les délais prescrits : Marie-Claude BERJAMIN, Bertrand de BERNIS-CALVIÈRE, Jeannine BOURRELY, Jony BRES, Georges BRUN, Bernard CABANNES, Jean CHAMBON, Isabelle CORRE-HIRSINGER, Béatrice DELGADO, Daniel DEMATEIS, Jean-François DROMEL, Jean-Claude FONZES, Thierry GRUDE, Francis MATHIEU, Marc MAZERT, Roger MENETRIER, Jean-Marc NOUGUIER, et Robert SOULIER.

Les procès-verbaux ci-dessous font la synthèse des documents préparatoires et des réponses aux projets de délibération envoyés aux membres des conseils du Syndicat et du GDF, son bras technique. Comme à l'accoutumé, les sujets communs au Syndicat et au GDF sont examinés en premier. Suivent les sujets spécifiques à chacun des organismes.

#### Sujets communs au Syndicat et au GDF

##### **1 - Préparation des Assemblées Générales en non présentiel du samedi 17 octobre 2020.**

Les AG, initialement prévues le 5 avril 2020, ayant été reportées au 17 octobre 2020, les membres des CA ont été consultés sur l'opportunité de maintenir en présentiel les AG. A l'unanimité ceux-ci ont opté pour des AG en non présentiel. Les AG du Syndicat et du GDF sont donc maintenues le 17 octobre 2020 mais se dérouleront de façon dématérialisée. Cela, d'ailleurs, conformément aux recommandations des pouvoirs publics eu égard à la crise sanitaire actuelle et aux dérogations que celle-ci permet.

Ainsi, début septembre, tous les adhérents ont été informés, par courriel ou courrier, de cette décision. La convocation, en non présentiel, a été envoyée, entre le mardi 29 et mercredi 30 septembre 2020, par courriers postaux et électroniques. A cette convocation étaient joints les rapports moraux, techniques et financiers du Syndicat et du GDF pour l'année 2019. Joints également la liste du tiers sortant des administrateurs à renouveler ainsi qu'une proposition d'avenant aux Statuts autorisant la tenue des AG en non présentiel en cas de situations exceptionnelles (épidémie, catastrophe naturelle,...). *Cette proposition d'avenant figure en annexe du présent PV.*

Les adhérents sont maintenant invités à répondre avant le 17 octobre 2020, minuit, en remplissant le QUESTIONNAIRE DE VOTE et en le transmettant par voie électronique ou voie postale au Siège.

Par ailleurs, les divers documents cités ci-dessus et le lien du QUESTIONNAIRE DE VOTE ont également été publiés sur le site web du Syndicat et du GDF (Forestiers du Gard).

##### **2 - Situation de Patricia ORTIZ, notre secrétaire-comptable.**

Patricia ORTIZ bénéficie d'un contrat CDI mi-temps et d'un contrat CDD mi-temps au CRPF. Elle est employée dans nos structures depuis 20 ans selon des modalités qui ont variées dans le temps.

Actuellement, elle travaille un jour par semaine pour le Syndicat-GDF. Sa prestation est facturée par le CRPF au Syndicat.

Arrivant au terme des 6 ans au-delà duquel un CDD ne peut légalement être renouvelé, la fin du contrat CDD/CRPF de Patricia était programmée fin septembre 2020.

Nous avons anticipé cette situation en envisageant son embauche par le Syndicat en contrat CDD à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2020. Patricia aurait continué à partager son mi-temps CDD entre le CRPF et le Syndicat-GDF à qui elle aurait consacré 1 jour à 1 jour et ½ par semaine selon la charge de travail, le différentiel étant facturé au CRPF.

La direction nationale des CRPF (CNPf) ayant refusé cette solution (à 12 jours de l'échéance du 30 septembre !), Patricia se trouve donc au chômage, dès le 1<sup>er</sup> octobre 2020, pour son mi-temps CDD au CRPF et, de fait, elle ne peut donc plus travailler pour le Syndicat/GDF.

Face à cette situation imprévue, la Commission « personnels » s'est réunie en urgence le lundi 21 septembre en visioconférence pour réfléchir à une solution qui ménage les aspects humains et professionnels de cette situation.

Étaient connectés : Francis MATHIEU, Isabelle CORRE, Jeannine BOURRELY, Robert SOULIER ; étaient joignables : Jean-François DROMEL et Jony BRES ; était excusé : Roger MENETRIER.

La Commission suggère de proposer un CDD à mi-temps à Patricia dès le 1<sup>er</sup> octobre et pour une durée de 3 mois. Celui-ci serait éventuellement renouvelable selon l'évolution de la situation CRPF en adaptant ses missions au sein du Syndicat/GDF.

Par anticipation au CA, cette proposition a été faite à Patricia qui y a été très sensible et remercie chaleureusement le CA mais demande un temps de réflexion.

Astrid prend en charge momentanément les travaux de secrétariat, Patricia ayant précisé qu'elle restait disponible bénévolement en cas d'urgence.

**Le maintien de la proposition de CDD faite à Patricia est approuvé à l'unanimité.**

Toutefois, Jean-François DROMEL souhaite que l'on trouve au plus tôt un partenaire co-employeur de Patricia afin que la charge restant au Syndicat soit limitée à l'équivalent de trois 1/2 journées par semaine.

### **3 - Demande de subvention, pour 2021, au Conseil Départemental du Gard.**

Une convention existe depuis plusieurs années entre le Conseil départemental et le Syndicat afin de réaliser un programme d'actions techniques concourant au développement et à la protection des espaces forestiers privés du département. Ce programme est défini entre les Services techniques du Conseil départemental et le Syndicat, certaines actions étant mises en œuvre par le GDF. Une réunion de cadrage a lieu en début d'année avec les Services techniques compétents du département.

Afin de poursuivre la mise en œuvre de cette convention, le Syndicat sollicite une subvention de 22 500 € auprès du département pour l'année 2021.

**La demande de subvention est approuvée à l'unanimité.**

## Sujets spécifiques au GDF

### **1 - Approbation du PV du dernier Conseil d'administration.**

Le PV du CA du 24 juin est approuvé à l'unanimité.

### **2 - Avancement des actions techniques dans lesquelles le GDF est partenaire ou prestataire.**

#### 21 - Projet LEADER « Gestion durable des forêts cévenoles »

Il a été soumis au Comité technique du GAL Cévennes, le 2 juillet 2020, où il a reçu un accueil favorable

Il sera présenté aux membres du comité de programmation à la fin de l'année 2020. Rappelons que CRPF et Syndicat sont partenaires de ce projet et qu'il a reçu le soutien (lettre motivée adressée au président du GAL) de la Charte Forestière du Pays Cévennes et du Parc des Cévennes.

Robert SOULIER, trésorier, précise que le projet LEADER serait une bonne opportunité pour les finances du GDF. Il précise que grâce à la trésorerie actuelle, le GDF sera en capacité d'avancer l'autofinancement, ce qui est l'une des règles de ce fonds européen.

#### 22 - Gestion de l'ASLGF du massif de Saint-Cau.

Assurée directement par Jean-François Dromel, celle-ci est un test grandeur nature des difficultés et réussites rencontrées. Les enseignements tirés de cette gestion au quotidien servent et serviront aux entreprises du même ordre au niveau des « Cévennes Viganaises » et bien au-delà.

### 3 - Les réunions d'information/échanges (pour nos adhérents et leurs invités).

- La réunion technique programmée chez Bernard Cabannes à Saint-André de-Valborgne (dans le secteur des Cévennes Vallées-es-Gardon), le 2 octobre, « De la vallée au sommet, les étages de végétation : à chaque milieu ses arbres ! », a été annulée en raison du mauvais temps. Signalons qu'il y avait moins d'une dizaine d'inscrits. Malgré l'organisation uniquement en plein air de cette manifestation, faut-il voir là une « retenue » du fait du redémarrage de l'épidémie ? Cette sortie est néanmoins reportée au 13 novembre.
- Une réunion technique est programmée le 20 novembre (matinée) chez Béatrice Delgado qui est représentante de l'association des propriétaires forestiers du secteur du Mas Roussel au Martinet dans « les Cévennes Alésiennes ». Le thème en sera : « La reprise en main de ses parcelles forestières après 50 ans de non-gestion ».

Robert Soulier dit que l'information par internet et par courrier (pour ceux qui ne disposent pas de l'outil) est une bonne solution à défaut de pouvoir effectuer des réunions.

Thierry Grudé est d'accord avec l'hypothèse que la fréquentation des réunions d'informations est et sera impactée par l'environnement épidémique.

Béatrice Delgado est désolée pour l'annulation (pour cause de mauvais temps) de la journée prévue chez Bernard Cabannes. Elle espère une météo plus clémente pour la matinée du 20 novembre sur le Regroupement Forestier du Mas Roussel au Martinet (30960) sur le thème "Reprise en main de ses parcelles forestières après 50 ans de non gestion".

Jean-François Dromel pense qu'il faut prévoir une 1/2 journée technique par GDF et par an en ajoutant une note conviviale en fin de réunion (collation et/ou apéritif).

## Sujets spécifiques au Syndicat

### 1 - Approbation du PV du dernier Conseil syndical.

Le PV du Conseil Syndical du 24 juin est approuvé à l'unanimité.

### 2 - Compte-rendu des réunions où le Syndicat était présent (administrateurs/trices, ingénieure).

De nombreuses réunions ont été annulées ou reportées à cause de l'épidémie Covid-19. C'est notamment le cas des deux « Escapades Nature » prévues les 11 juillet et 15 août dans les Cévennes Alésiennes et animées par Francis Mathieu, ainsi que celles des 15 juillet et 19 août animées par Bernard Cabannes.

**Francis Mathieu** a participé aux réunions mensuelles de la CDPENAF dont une seule en présentiel (à Nîmes), les autres se faisant par échanges électroniques. Il a également participé à deux réunions de travail du Groupe « Valorisation du Pin Maritime » de la Charte Forestière du Pays Cévennes le 22 juillet (visioconférence) et le 1<sup>er</sup> septembre à Cendras (Biosphéra). Une piste sérieuse existe pour la valorisation de la résine de pin maritime en produits cosmétiques et médicinaux (déjà utilisés aux Thermes des Fumades près d'Alès). Des essais de gemmage ont été effectués dans la pinède de Jeannine Bourrely à Saint-Jean-du-Gard.

**Jeannine Bourrely** a participé aux travaux de l'Agence régionale de la biodiversité, du GAL-Cévennes, de la SAFER (départementale et régionale) et du Parlement de la Montagne.

**Astrid de Montbron** a participé aux réunions suivantes :

- 8/09 : Observatoire de l'Equilibre Agro Sylvio Cynégétique (OEASC) du Parc des Cévennes pour sélectionner les prochains diagnostics à réaliser. Quatre diagnostics (en binôme avec un agent d'une autre structure : CRPF, ONF et Parc) sont à réaliser par Astrid, ce qui représente la participation bénévole du Syndicat au système.
- 9/09 : AG de l'Association des Collectivités forestières du Gard. A l'occasion de cette AG, Astrid a expliqué la démarche de communication du Syndicat vis-à-vis des élus.
- 10/09 : Création de l'ASLGF de Chamborigaud dans laquelle Roger Ménétrier et Georges Brun, administrateurs, sont impliqués, le CRPF (en la personne de Christine Boyer également présente) ayant œuvré à cette création. Participaient également : Virginie Guiroy (Charte forestière du Pays Cévennes), Adeline Masson (Alès-Agglomération) et Astrid de Montbron.

**Bernard Cabannes** a participé au groupe de travail sur l'apiculture et la pollinisation, organisé par le Parc des Cévennes le 28 juillet à Florac. Les apiculteurs sont de plus en plus demandeur de plantation d'arbres mellifères du fait du changement climatique car la flore habituelle produit de moins en moins de nectar. Une pépinière spécifique est en projet en Lozère pour produire des plants forestiers mellifères.

Le même jour, Bernard Cabannes a donné une conférence sur les arbres mellifères à la demande de la Mairie de Vialas (résumé publié sur le site "découverte Cévennes").

**Georges Brun** a pris une part active à la création de l'ASLGF de Chamborigaud. Il a également participé au Groupe de travail « châtaigneraie » du Parc des Cévennes.

**Jean-Claude Fonzes** a participé aux Commissions chasse. Il précise que les attributions de plans de chasse sont en augmentation et conformes aux demandes.

**Béatrice Delgado** va rencontrer des élus et précise que le projet de plaquette, destinée aux élus, établi par Astrid lui sera utile.

Participation de **Francis Mathieu, Bertrand de Bernis et Astrid de Montbron** au rassemblement des acteurs de la filière devant la Papeterie de Tarascon le 30 septembre de 9 heures à 11h30.

### **3 - Désignation des délégués petites régions SAFER.**

La SAFER a parfois en portefeuille des forêts qu'elle attribue à des agriculteurs (de préférence) et, à défaut, à d'autres catégories de postulants.

La SAFER fonctionne en s'appuyant sur des « Comités Petites Régions ».

La SAFER souhaite associer les propriétaires forestiers à la décision d'attribution quand il s'agit de forêt à rétrocéder (à vendre) en les invitant aux réunions correspondantes.

Pour l'instant, seule la « petite région Viganaise » était pourvue d'un représentant forestier en la personne de Jean-François Dromel.

Suite à l'appel à volontaires pour représenter le Syndicat dans ces Comités Petites Régions (*leurs appellations ont été données par la SAFER*), les réponses positives (verbales ou écrites) permettent la répartition suivante :

- Viganais-Causses : Jean-François Dromel (titulaire) – Jean-Marc Nouguié (suppléant)
- Cévennes Nord : Jean-Claude Fonzes (titulaire) – Jony Brès (suppléant)
- Gardonnenque-Uzège-Barjacois : Béatrice Delgado (titulaire) – Francis Mathieu (suppléant)
- Vallée-du-Rhône : Francis Mathieu (titulaire) – Béatrice Delgado (suppléante)
- Salavès-Sommiérois-Vaunage : Marie-Claude Berjamine (titulaire) – Marc Mazert (suppléant)
- Nîmes-Remoulins-Beaucaire : Marc Mazert (titulaire) – Bertrand de Bernis (suppléant)
- Vauvert-Saint Gilles-Les Sables : Bertrand de Bernis (titulaire) – Marc Mazert (suppléant)

### **4 - Décision concernant notre assurance GENERALI.**

Une lettre recommandée a été envoyée à GENERALI, début septembre, pour leur demander d'étendre au contrat d'assurance responsabilité civile la garantie recours de voisin et des tiers en cas d'incendie. Un courrier, daté du 25 septembre 2020, nous a apporté une réponse négative de la compagnie d'assurance.

Francis MATHIEU reprendra contact avec GROUPAMA, l'ancien assureur du Syndicat.

Jony BRES et Jean-François DROMEL sont volontaires pour participer à la recherche d'une nouvelle compagnie d'assurance.

### **5 - Position du Syndicat par rapport à l'arrêt de la production et de l'approvisionnement de l'Usine Fibre Excellence de Tarascon (papeterie).**

Le Conseil déplore cette situation et s'inquiète des conséquences qu'aurait, pour notre territoire, l'arrêt définitif de la papeterie de Tarascon sur la sylviculture (plus de débouchés pour les petits bois d'éclaircies et les bois de qualités secondaires), sur l'environnement (accumulation de biomasse aggravant l'aléa incendie), sur l'économie et le social (des centaines d'emplois directs et indirects sont inféodés à cette papeterie).

Le Conseil soutient toute action en faveur de la poursuite de l'activité de cette papeterie.

Le mercredi 30 septembre 2020, à l'appel de la Fédération Nationale du Bois (FNB), un rassemblement de tous les acteurs de la filière était organisé devant l'usine de Tarascon. Francis Mathieu, Bertrand de Bernis et Astrid de Montbron ont participé au rassemblement. Le Syndicat du Gard (le seul d'Occitanie) était présent à cette manifestation en soutien à l'ensemble de la filière forêt-bois du Sud/Sud-Est. Les Syndicats des Bouches-du-Rhône et du Var étaient représentés. Les Coopératives forestières de l'Aude, de Lozère-Gard et Provence-Forêt étaient également présentes. Christophe Gleize, président de l'Interprofession forêt-bois d'Occitanie était également présent. Les médias (TV régionales et presse) ont bien couvert l'événement.

FRANSYLVA a produit un communiqué de presse au nom de tous les Syndicats du Sud/Sud-Est. Dans l'immédiat, il n'est donc pas utile d'en produire un nous-même. Il faut, bien entendu, rester attentif à l'évolution de la situation et être réactif si-nécessaire.

Jean-François Dromel, Jeannine Bourrely et Francis Mathieu s'accordent à souligner la fragilité des débouchés

pour tous nos bois dits de qualités secondaires qui dépendent de cet utilisateur unique sur le quart sud/sud-est de notre pays. Même si le site de Gardanne devait démarrer un jour, il n'absorberait qu'un infime volume des bois (dits de qualités secondaires) de sa zone d'approvisionnement. Les efforts de tous doivent donc porter sur la recherche d'autres débouchés pour les bois de notre région. Par exemple, l'installation de deux Unités moyennes de cogénération (production d'énergie et d'électricité simultanément) dans deux sites différents du département permettrait d'y dynamiser la sylviculture, d'y réduire les risques d'incendie et d'y améliorer l'emploi tout en participant à la transition énergétique.

Jeannine Bourrely, rappelle l'important investissement d'Alès-Agglo en faveur de la sylviculture. Les dépressages, les éclaircies déficitaires et les pistes d'accès sont fortement subventionnés. L'arrêt de Tarascon signifierait l'abandon de tout un pan du programme d'investissement en forêt privée voulu par Alès-Agglo et hypothéquerait la poursuite de la politique forestière volontariste du Conseil d'agglomération.

## **6 - Proposition d'avenant aux Statuts du Syndicat autorisant les AG en non présentiel.**

Il est proposé qu'un avenant à l'article 14 des statuts du Syndicat (concernant les assemblées générales) soit présenté au vote de l'assemblée générale du 17 octobre 2020, afin de permettre de tenir des AG en non-présentiel en cas d'évènements exceptionnels.

Jean-Marc NOUGUIER s'interroge sur le fait qu'une AG non présentielle puisse voter un tel avenant. Francis MATHIEU indique que le juriste de la Fédération a été interrogé à ce sujet.

Thierry GRUDE demande si la tenue des CA en non présentiel ne nécessite pas un avenant similaire. Francis MATHIEU précise qu'une telle décision ne relève pas de l'assemblée générale mais du conseil d'administration lui-même. Or, consulté, celui-ci s'est positionné à l'unanimité de ses membres pour un CA en non présentiel compte-tenu de la situation sanitaire. Une telle mesure pourra être ajoutée au règlement intérieur du Syndicat.

**L'avenant à l'article n°14 des statuts du Syndicat des Forestiers Privés du Gard** (il figure en gras ci-dessous en fin d'article) **est accepté à l'unanimité et sera donc proposé au vote de l'AG.** Il devient :

### **Article 14 :**

*L'Assemblée Générale, se réunit une fois par an, sur l'initiative du Conseil Syndical qui fixe l'ordre du jour.*

*Elle a les pouvoirs les plus étendus et notamment :*

- *Elle élit au scrutin (éventuellement secret) et à la majorité des suffrages exprimés les membres du Conseil Syndical, lesquels sont toujours rééligibles.*
- *Elle entend et approuve, s'il y a lieu, le rapport du Conseil Syndical sur son administration.*
- *Elle approuve les comptes de l'exercice clos et vote le budget de l'exercice suivant.*
- *Elle examine les propositions qui lui sont soumises, les appels dont elle est saisie, etc..*

*Toutes les décisions sont prises à la majorité absolue des voix. Les Membres absents peuvent se faire représenter par un autre membre, les pouvoirs sont donnés par simple lettre, chaque membre ne pouvant en représenter plus d'un certain nombre fixé par le Syndicat.*

***Dans le cas de situations exceptionnelles (épidémies, catastrophes naturelles, etc...), le Conseil Syndical peut décider de substituer à l'Assemblée Générale une consultation écrite, celle-ci intervenant par voie électronique ou postale.***

## **7 – Actualité forestière**

➤ **Le rapport CATTELO « La forêt et la filière bois à la croisée des chemins : l'arbre des possibles ».** Anne-Laure Cattelot est députée du Nord. Elle a travaillé pendant des mois, menée une véritable radioscopie de la filière forêt-bois, réalisé des centaines d'entretiens pour produire un rapport de 227 pages.

Une phrase tirée de ce rapport en donne la tonalité : *« La forêt et le bois ne sont pas considérés à leur juste valeur. Ils doivent faire l'objet d'une politique volontaire, résolument transversale et incarnée par un membre du gouvernement. Aujourd'hui, l'action publique autour de la forêt et du bois est éparpillée entre de multiples services. La conscience et la volonté politique ne sont pas lisibles. L'espoir de réussite des acteurs économiques du bois s'étiole. La reprise économique du pays sera fondée sur une économie de valeur, de terrain, sociale et solidaire, plus écologique, plus solide et résiliente : la forêt et le bois peuvent être les piliers de cette nouvelle dynamique. »*

Jeannine BOURRELY assure que ce rapport (Cattelo) donne de l'espoir aux forestiers car, pour la première fois, l'ensemble de la problématique et des avantages des forêts est mis en lumière. En plus les notions de temps et de changement sont enfin prises en compte. Elle estime que c'est un excellent outil que nous devons tous utiliser pour convaincre nos élus mais aussi la société du bien-fondé de la gestion forestière !

Francis Mathieu est largement d'accord avec le contenu de ce rapport et il souhaite qu'il ne soit pas « enterré », comme cela a été trop souvent le cas des précédents rapports sur la forêt. Tous pleins de bonnes intentions...

Béatrice DELGADO trouve très intéressant le rapport CATTELO. Elle espère, elle aussi, qu'il ne se résumera pas à des vœux pieux et ne tombera pas aux oubliettes.

➤ **Le plan national de relance de l'économie spécifique à la filière forêt-bois.**

Le plan de relance du gouvernement permet à la forêt de bénéficier d'une enveloppe de 200 M€ dont une large part pour l'amélioration et le renouvellement des peuplements forestiers. C'est un plan sur uniquement deux années. Les modalités de mise en œuvre restent à préciser. D'autres aspects du plan national de relance pourraient intéresser notre filière forêt bois concernant la biodiversité, l'écologie, l'économie circulaire et les territoires (le plan global en ligne sur internet).

Jean-François DROMEL pense que ce Plan de Relance national est principalement orienté vers la reconstitution de la forêt de l'Est de la France qui connaît une attaque sans précédent. Quand il est indiqué qu'il convient de "régénérer des parcelles forestières en impasse sylvicole ou ruinées", pourquoi la forêt gardoise (dont la forêt cévenole) ne pourrait pas bénéficier d'une partie des 200 Millions d'€ prévus ?

Francis MATHIEU estime que ce plan est plein de bonnes intentions (virtuelles) et qu'il faudra être attentif à la déclinaison régionale, ce qui relève des prérogatives de l'Union régionale des Syndicats.

Béatrice DELGADO regrette que ce plan ne s'étale que sur 2 années ne tenant pas compte du temps long qui est celui de la forêt.

➤ **Le plan de relance de FIBOIS Occitanie**, axé sur cinq « familles » de propositions. Celles des # 4 et # 5 concernent l'amont de la filière, donc nous concerne.

➤ **Proposition de FRANSYLVA Occitanie « Relance des activités de l'amont forestier » en réaction au Plan de relance.**

Cette note, établie par le nouveau président de FRANSYLVA Occitanie, Pierre Eclache, se veut clairement une contre-proposition du Plan de Relance de FIBOIS Occitanie. Elle a été adressée au DRAFF d'Occitanie. Francis MATHIEU en a eu connaissance indirectement. Dans cette note, d'entrée Pierre Eclache annonce la couleur : *« Fibois vient de nous transmettre le document intitulé « Plan de relance Fibois Occitanie », qui, comme nous en avons l'habitude, méconnaît la réalité de l'amont forestier. Nous aborderons ici le point de vue de la propriété privée. »*

Francis MATHIEU rappelle que l'amont est représenté dans le conseil d'administration de FIBOIS par 6 personnes dont Pierre Eclache (en tant que délégué de l'Union Régionale des Syndicats) et Jeannine Bourrely (au titre du CRPF).

La note établie par Pierre ECLACHE, président de l'Union Régionale des Syndicats de Forestiers Privés, (que notre Syndicat a quitté il y a 2 ans après d'importantes divergences) donne une idée de l'orientation prise par la nouvelle gouvernance de l'Union Régionale.

Francis MATHIEU rappelle que le Conseil a décidé, au cours du CA du 24 juin dernier de ré-adhérer à FRANSYLVA Occitanie (Union Régionale des Syndicats de Forestiers Privés) sous réserve :

- Premièrement : d'y être accepté
  - Deuxièmement : de connaître les orientations de la nouvelle gouvernance et d'être en accord avec celles-ci.
- Francis MATHIEU indique qu'il a fait part de cette décision au nouveau Président de FRANSYLVA Occitanie dès la fin juin. Il ajoute, qu'à ce jour, aucune suite n'a été donnée par le Président de FRANSYLVA Occitanie.

Suite à ce constat et à la lecture de la « déclaration de politique générale » du nouveau Président de FRANSYLVA Occitanie, la tendance « retour au sein de l'Union régionale » reste d'actualité mais encore faut-il que nous y soyons attendus... ?